



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/330
24 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 99 de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A ses 4ème et 5ème séances plénières, tenues le 22 septembre 1978, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-troisième session la question intitulée :

"Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Programme des Nations Unies pour le développement;
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- g) Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- h) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
- i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains",

l'Assemblée a en outre décidé de renvoyer cette question à la Cinquième Commission.

2. A ses 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 10^{ème} séances, tenues respectivement le 28 septembre et les 2, 3 et 6 octobre, la Cinquième Commission a examiné les rapports financiers et les comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1977 ainsi que les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Organisation des Nations Unies 1/, le Programme des Nations Unies pour le développement 2/, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance 3/, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 4/, les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 5/, le Programme des Nations Unies pour l'environnement 6/, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 7/ et la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 8/. La Cinquième Commission a été informée que le rapport financier et les comptes ainsi que le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient seraient présentés à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

3. La Commission était également saisie du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/171) qui portait sur dix fascicules des rapports financiers et comptes.

4. A la 4^{ème} séance, le 28 septembre, le Président du Comité des commissaires aux comptes a déclaré à la Commission que le plus important des rapports établis par le Comité pour l'exercice biennal était le rapport sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui mettait en lumière les résultats de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers menée à bien pendant l'exercice. Le Président a également déclaré que la création du Comité des opérations de vérification avait assuré l'application du principe de la vérification conjointe et séparée des comptes.

5. Les observations qui ont été faites au cours des débats sur ce point et les réponses qui ont été données aux questions posées sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Cinquième Commission (A/C.5/33/SR.4, 6, 7 et 10).

6. Lors de l'examen de la question, la Commission a été saisie par le Président du projet de résolution ci-après (A/C.5/33/L.3) :

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5, vol. I à IV).

2/ Ibid., Supplément No 5 A (A/33/5/Add.1).

3/ Ibid., Supplément No 5 B (A/33/5/Add.2).

4/ Ibid., Supplément No 5 D (A/33/5/Add.4).

5/ Ibid., Supplément No 5 E (A/33/5/Add.5).

6/ Ibid., Supplément No 5 F (A/33/5/Add.6).

7/ Ibid., Supplément No 5 G (A/33/5/Add.7).

8/ Ibid., Supplément No 5 H (A/33/5/Add.8).

/...

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports financiers et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1977 relatifs à l'Organisation des Nations Unies 1/, au Centre CNUCED/GATT du commerce international 1/, à l'Université des Nations Unies 1/, au Programme des Nations Unies pour le développement 2/, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance 3/, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 4/, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 5/, au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement 6/, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 7/ et à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 8/, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes 9/ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 10/,

1. Accepte les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;

2. Prend acte des observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Prie les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations et commentaires faits par le Comité des commissaires aux comptes."

7. Le représentant de l'Australie a proposé cet amendement (A/C.5/33/L.4) au projet de résolution A/C.5/33/L.3; sous sa forme révisée (A/C.5/33/L.4/Rev.1), cet amendement consistait à ajouter au texte les deux paragraphes suivants :

"4. Fait siennes les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement la proposition visant à renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, guider et diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation.

9/ Ibid., Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. II; Ibid., vol. III, chap. II; Ibid., vol. IV, chap. II; Ibid., Supplément No 5 A (A/33/5/Add.1), chap. II; Ibid., Supplément No 5 B (A/33/5/Add.2), première partie, chap. II; Ibid., Supplément No 5 D (A/33/5/Add.4), chap. II; Ibid., Supplément No 5 E (A/33/5/Add.5), chap. II; Ibid., Supplément No 5 F (A/33/5/Add.6), chap. II; Ibid., Supplément N° 5 G (A/33/5/Add.7), chap. II; Ibid., Supplément No 5 H (A/33/5/Add.8), chap. II.

10/ A/33/171.

/...

5. Demande au Secrétaire général d'appliquer ces propositions aussi rapidement que possible et de veiller à ce que le système de contrôle des allocations soit amélioré et rendu plus efficace, y compris en ce qui concerne le décaissement régulier des fonds d'assistance technique, et de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, des progrès accomplis pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/33/5)."

8. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a proposé d'apporter au projet de résolution A/C.5/33/L.3 les modifications suivantes (A/C.5/33/L.5) :

"Modifier comme suit le paragraphe 2 du dispositif :

'2. Approuve les observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;',

Ajouter au dispositif un paragraphe 6 ainsi conçu :

'6. Prie le Comité des commissaires aux comptes de suivre l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport spécial sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève (A/33/5, vol. I, chap. IV, annexe) et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session au plus tard.'"

9. Les représentants du Pakistan, des Philippines et de la Suède ont proposé oralement de modifier comme suit les paragraphes 3 à 5 :

"3. Prie les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires faits par le Comité des commissaires aux comptes;

4. Fait siennes les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement la proposition visant à renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, guider et diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation, ainsi que la proposition touchant à élaborer un manuel financier complet énonçant les politiques, responsabilités et procédures de l'Organisation des Nations Unies;

5. Demande au Secrétaire général d'appliquer ces propositions aussi rapidement que possible et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, des progrès accomplis pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/33/5)."

Tous les amendements proposés oralement ont été adoptés.

/...

10. Le représentant de la Pologne a demandé si l'élaboration du manuel financier aurait des incidences financières nouvelles.

11. A la 10ème séance, le 6 octobre, la Commission a décidé par voie de consensus d'adopter le projet de résolution A/C.5/33/L.3 avec les amendements proposés dans les documents A/C.5/33/L.4/Rev.1 et A/C.5/33/L.5, et les modifications proposées oralement par les représentants du Pakistan, des Philippines et de la Suède (voir ci-après, par. 12).

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

/...

Rapports financiers et comptes et rapports du Comité
des commissaires aux comptes

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports financiers et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1977 relatifs à l'Organisation des Nations Unies 11/, au Centre CNUCED/GATT du commerce international 12/, à l'Université des Nations Unies 13/, au Programme des Nations Unies pour le développement 14/, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance 15/, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 16/, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 17/, au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement 18/, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 19/, et à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 20/, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes 21/, et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 22/,

1. Accepte les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;

2. Approuve les observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. I et III, et vol. II.

12/ Ibid., vol. III, chap. I et III.

13/ Ibid., vol. IV, chap. I et III.

14/ Ibid., Supplément No 5 A (A/33/5/Add.1), chap. I et III.

15/ Ibid., Supplément No 5 B (A/33/5/Add.2), première partie, chap. I et III, et deuxième partie.

16/ Ibid., Supplément No 5 D (A/33/5/Add.4), chap. I et III.

17/ Ibid., Supplément No 5 E (A/33/5/Add.5), chap. I et III.

18/ Ibid., Supplément No 5 F (A/33/5/Add.6), chap. I et III.

19/ Ibid., Supplément No 5 G (A/33/5/Add.7), chap. I et III.

20/ Ibid., Supplément No 5 H (A/33/5/Add.8), chap. I et III.

21/ Ibid., Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. II; *ibid.*, vol. III, chap. II; *ibid.*, vol. IV, chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 A (A/33/5/Add.1), chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 B (A/33/5/Add.2), première partie, chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 D (A/33/5/Add.4), chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 E (A/33/5/Add.5), chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 F (A/33/5/Add.6), chap. II; *ibid.*, Supplément No 5 G (A/33/5/Add.7), chap. II; et Supplément No 5 H (A/33/5/Add.8), chap. II.

22/ A/33/171.

/...

3. Prie les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports 23/

4. Fait siennes les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement la proposition visant à renforcer le rôle du Contrôleur de façon à lui permettre d'orienter, guider et diriger à l'échelon central toutes les fonctions financières de l'Organisation, ainsi que la proposition tendant à élaborer un manuel financier complet énonçant les politiques, responsabilités et procédures de l'Organisation des Nations Unies;

5. Demande au Secrétaire général d'appliquer ces propositions aussi rapidement que possible et de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, des progrès accomplis pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 24/;

6. Prie le Comité des commissaires aux comptes de suivre l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport spécial sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève 25/ et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session au plus tard."

23/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. IV; *ibid.*, vol. III, chap. IV; *ibid.*, vol. IV, chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 A (A/33/5/Add.1), chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 B (A/33/5/Add.2), première partie, chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 D (A/33/5/Add.4), chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 E (A/33/5/Add.5), chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 F (A/33/5/Add.6), chap. IV; *ibid.*, Supplément No 5 G (A/33/5/Add.7), chap. IV; et *ibid.*, Supplément No 5 H (A/33/5/Add.8), chap. IV.

24/ *Ibid.*, Supplément No 5 (A/33/5), vol. I, chap. IV.

25/ *Ibid.*, annexe.